

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 22 mai 2025

N° CP-2025-4-2-1

N° applicatif 12182

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de l'agriculture

DES ABEILLES POUR LA BIODIVERSITE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour le suivi et l'entretien de six ruches installées sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR.

Dans le cadre de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace pour la préservation de la biodiversité, six ruches sont installées depuis 2010 sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR. Leur suivi est assuré par M. André FRIEH, Président de la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Cette opération s'inscrit dans le programme national intitulé « L'abeille partenaire de la biodiversité », initié par le Syndicat National de l'Apiculture auquel est affiliée la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin.

A l'instar des années précédentes, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par cette dernière pour le suivi annuel de ces six ruches. Cela concerne principalement les visites d'entretien et le contrôle du bon état sanitaire des ruches. En plus de la récolte et de la mise en pot du miel, des animations grand public et à destination des agents de la Collectivité sont organisées tout au long de l'année, sur les thématiques des abeilles et des produits de la ruche.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, réunie en séance du 12 mai 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin pour l'entretien et le suivi de ruches installées sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR ;
- de préciser que la subvention correspondante fera l'objet d'un versement unique ;

- d'approuver la convention de partenariat 2025 avec la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin, jointe en annexe du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications mineures.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	O001	P225E04	T07	(2534) 65-65748-76	3 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.